

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
DU CLUB DE VOILE D'ISPE BISCAROSSE

L'Assemblée Générale constitutive s'est tenue le samedi 5 Avril 1997 à la salle polyvalente * Place du marché à BISCAROSSE à 14 h 30.

Le quorum étant atteint, le Président du Bureau provisoire, Monsieur André MAGOGA ouvre la séance en remerciant Monsieur ESTEVE Adjoint aux sports et Monsieur BISKA Conseiller Municipal de leur présence et en remerciant les Propriétaires de croiseurs d'être venus si nombreux à cette Assemblée Générale.

Monsieur MAGOGA demande ensuite à Monsieur ESTEVE de bien vouloir assurer la Présidence de cette Assemblée et demande à Monsieur BOSSUOT de bien vouloir en assurer le secrétariat.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la réunion :

CONSTITUTION D'UN CLUB DE CROISEURS COTIERS A ISPE
DENOMINATION DU CLJB
ELECTION DU COMITE DIRECTEUR ET DU BUREAU
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MAGOGA donne lecture des statuts, il s'ensuit une discussion au sein de l'Assemblée, il en découle certaines modifications apportées pour les articles 8-14-18-28 à la demande de Messieurs PLAQUAIN, BOURGOIN, CROUIGNEAU, SESQUES, GRESLARD.

Le siège social est fixé à la Mairie de Biscarosse.

La dénomination de YACHT CLUB D'ISPE BISCAROSSE (YCIB) est proposée à l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Après vote les statuts sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur ESTEVE prend ensuite la parole et félicite l'Assemblée pour le nombre de personnes présentes, excuse le Maire et demande faire examiner les statuts par les services de la Mairie.

Il fait part ensuite des pourparlers qui auront lieu par la suite entre la Mairie et le nouveau Club pour régler les problèmes techniques et de fonctionnement.

Monsieur ESTEVE demande de bien vouloir l'excuser de quitter la réunion, étant pris par ailleurs.

Monsieur CISTAC demande la parole pour remercier au nom des personnes présentes, Madame Nicole BARREAU, Messieurs André MAGOGA, Paul BOSSUOT et Francis LALANNE pour le dévouement dont ils ont fait preuve pour dénouer la crise et préparer la création du nouveau club.

Monsieur THIMONIER annonce qu'il fait don au Club de l'Algeco qui se trouve à côté de la bulle.

Madame BARREAU fait part des relations futures avec la Mairie.

Monsieur MAGOGA fait ensuite appel à candidature pour la constitution du Bureau et du Comité Directeur.

Le Bureau provisoire ayant coopté plusieurs personnes,
Sont proposés:

Président: André MAGOGA

Vice Présidents : Francis LALANNE, Paul BOSSUOT

Secrétaire : Didier CISTAC

Trésorier : Nicole BARREAU

Après vote tous sont élus à l'unanimité.

Membres Du Comité Directeur :

Capitaine de flotte: Jean Pierre ROMERO

Responsables des pontons et places : Jean François PEREZ

Matériel : Bernard CHABRERIE

Manifestations extérieures: Pierre ROMERO

Presse Photos : Gérard LEGRAND et Alain MOURAU

Tous sont élus à l'unanimité.

En conséquence le Comité Directeur se compose de 11 personnes élues pour 4 ans.

En ce concerne les festivités toutes les femmes de marins seront mises à contribution.

QUESTIONS DIVERSES :

A la question concernant les relations avec le BO, il est précisé qu'il n'y aura aucune relation avec cet organisme.

Question de Monsieur PEREZ au sujet de la vente des bateaux, il est précisé que la place appartient au locataire du ponton et non au bateau.

Monsieur TURLURE évoque le problème de la sécurité, il est répondu que suivant les nouveaux règlements de la FFV un bateau du Club devra assurer la sécurité à chaque régates, en compensation la meilleure place lui sera attribuée sur les trois derniers régates.

Pour les licences 97, elles seront données provisoirement par le CNBO.

Après discussion le montant de la cotisation pour les propriétaires de croiseurs et famille est fixé à 300 Francs, tarif unique.

IL est demandé en ce qui concerne l'organisation des régates de donner le départ le dimanche à 13 h 30 avec un parcours relativement court et le samedi à 14 H.

Monsieur PEREZ donne ensuite lecture du calendrier des régates qu'il a établi.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 17 Heures.